



Contre l'impunité et le droit du plus fort

120 personnes ont assisté vendredi 17 mai 2013 à la Conférence de suivi du Tribunal Russell sur la Palestine à la Maison des Associations à Genève.

Ce nombreux public a fortement apprécié la qualité des discussions et des interventions de :

- **Pierre Galand**, coordinateur du comité d'organisation du Tribunal Russell sur la Palestine (TRP). **Les conclusions des sessions du Tribunal Russell sur la Palestine.**
- **Nurit Peled**, cofondatrice du comité de parrainage du TRP, professeur à l'Université Hébraïque de Jérusalem. **Après les sessions du Tribunal Russell sur la Palestine: le rôle des mouvements citoyen.ne.s.**
- **Saleh Abdel Jawad**, témoin à la session du TRP de New York, professeur d'histoire à l'Université de Bir Zeit. **Qu'est-ce qu'un sociocide : le cas palestinien.**
- **Raji Sourani**, membre du Comité de soutien du TRP, Directeur du Palestinian Centre for Human Rights, Gaza. **Application du droit international et des Conventions de Genève en Palestine: l'attentisme des États.**

Le Tribunal Russell sur la Palestine est une initiative citoyenne qui n'a pas de pouvoir juridictionnel.

La capacité de sanctionner et de mettre un terme aux violations du droit international à l'encontre du peuple palestinien et aux complicités établies par le Tribunal au niveau international, repose sur la capacité des mouvements citoyens dans le monde de reprendre les conclusions du Tribunal pour exercer les pressions nécessaires sur les gouvernements, les parlements et les entreprises pour qu'ils changent radicalement leurs politiques et leurs pratiques

Les quatre sessions du Tribunal Russell sur la Palestine (Barcelone et Londres en 2010, Le Cap 2011 et New York 2012) ont examiné et établi les responsabilités et les complicités des États, des entreprises et des institutions internationales dans la poursuite de l'occupation des Territoires palestiniens et dans la perpétuation des violations du droit international commises par Israël.

Les troisième et quatrième sessions ont également établi que les pratiques d'Israël envers le peuple palestinien relèvent du crime d'Apartheid et que le processus de destruction systématique et généralisée de la capacité de la société palestinienne à se maintenir dans le temps relève d'un «sociocide» perpétré par Israël en Palestine, même si ce concept n'est pas encore ancré dans le droit international.

La conférence de suivi du 17 mai 2013 avait un double objectif:

• **Diffuser les conclusions des 4 sessions du TRP**, faire connaître les crimes et les violations des droits humains et international perpétrés contre le peuple palestinien (Conventions de Genève, Apartheid, spoliations, ...) ainsi que la responsabilité de la communauté internationale des États (UE, ONU, USA, ...) dans la poursuite de ces violations et la complicité des entreprises qui profitent de l'occupation israélienne. Discuter et approfondir la qualification du «sociocide».

• **Contribuer à la légitimité de l'action de la société civile internationale** en faveur des droits du peuple palestinien.

Puisque l'action internationale pour faire cesser les crimes et l'oppression systématique dont est victime le peuple palestinien est largement insuffisante, les travaux et les conclusions du TRP doivent renforcer l'action des mouvements citoyens.

Organisation: Comité national suisse d'appui au Tribunal Russell sur la Palestine, 15 rue des Savoises, 1205 Genève. ccp 10-183495-6

Soutien : Collectif Urgence Palestine CUP-Genève www.urgencepalestine.ch, Ville de Genève.

Rapports détaillés, conclusions sur les sessions disponibles sur:
www.russelltribunalonpalestine.com